

Formation Monitrice ASPB - Conditions générales

L'utilisation du genre féminin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont traitées selon l'ordre de réception des lettres de motivation validées. Seul un paiement complet dans les délais impartis assure votre participation.

En cas d'annulation de la formation par l'ASPB, votre versement vous est restitué intégralement.

En cas d'empêchement de votre part, nous vous prions de nous en informer au minimum 30 jours à l'avance, faute de quoi nous rembourserons uniquement le 50% de la somme versée.

Le paiement doit être effectué dans son intégralité au plus tard 30 jours après la validation de l'inscription.

Par votre inscription, vous acceptez de suivre intégralement les 5 jours, aucun changement n'est possible. Si toutefois vous aviez un empêchement pour un module, votre certificat ne pourrait pas vous être remis. Vous devriez refaire intégralement le/les module(s) manquants de votre formation l'année suivante dans la limite des places disponibles. Aucun remboursement ne sera effectué.

Pour obtenir votre certificat de monitrice de portage ASPB, vous devez avoir suivi intégralement les 5 jours de formation et rendu et réussi dans le délai imparti votre travail de certification. Celui-ci comprend un travail de synthèse écrit ainsi que deux stages pratiques.

La formation est ouverte à tout le monde. Toutefois, les places seront accordées en priorité aux personnes n'ayant pas encore de formation de monitrice de portage. Les personnes ayant déjà suivi une autre formation de monitrice de portage et qui souhaiteraient s'inscrire à celle de l'ASPB peuvent nous contacter à formation@aspb.ch.

L'horaire et les dates établis pour la formation ne peuvent être modifiés ou modulés.

Votre certificat de monitrice de portage ASPB vous permet d'enseigner le portage auprès de parents qui souhaitent porter leur enfant (et non aux professionnels). Si vous souhaitez donner des formations de portage à de futures monitrices de portage ou ouvrir une école de portage, vous devrez observer un délai de 5 ans dès votre certification.

Par votre inscription, vous acceptez les conditions ci-dessus, et vous engagez à les respecter.